



INFO NEGO

17 septembre 2024 – INFO-NÉGO #10

Chers membres,

J'espère que vous avez passé un bel été et profité de vos proches. L'automne commence fort, et votre association est déjà à l'œuvre pour vous représenter durant cette période de négociations cruciales.

Rencontre du 3 septembre : Analyse des dépôts

Le 3 septembre dernier, nous avons tenu une première rencontre avec nos membres et les délégués des CA pour analyser les dépôts syndical et patronal et mieux comprendre leurs implications sur vos rôles. Nous remercions chaleureusement ceux qui ont pris le temps de participer et de contribuer à cette discussion importante.

Objectifs de la rencontre

Les objectifs principaux étaient de :

- Assurer une transparence totale et vous tenir informés;
- Établir une communication continue sur ce dossier crucial;
- Vous permettre de mieux comprendre les enjeux pour participer activement aux décisions.

Les échanges constructifs aideront à bien orienter nos stratégies de négociation.

Thèmes majeurs abordés

Article 5.3 : Rôles et responsabilités

Des préoccupations ont été soulevées concernant la répartition des rôles entre les directions générales et les CA. Vous craignez une modification de vos responsabilités sans pour autant voir alléger vos obligations légales.

Article 9 : Incohérences dans le processus de permanence

L'article 9.4, qui confère au comité de permanence le pouvoir de décision sur la permanence d'une travailleuse, soulève des préoccupations. Cette mesure pourrait limiter le rôle des directions dans les décisions et créer des incohérences, comme certains l'ont déjà vécu avec des griefs.



Diminution des responsabilités des directions

Le dépôt syndical suppose une réduction des responsabilités des directions et des CA, tout en augmentant celles des travailleuses. Cette répartition n'empêche pas que vous soyez la personne concernée s'il y a des contestations. Donc aucune diminution de vos obligations.

Notion de qualité des services

L'omission de la notion de qualité des services dans l'article 1.2 a suscité de nombreuses interrogations, surtout en lien avec les exigences légales croissantes et les récentes non-conformités des CPE au Québec.

Confidentialité des informations

L'article 6.7 soulève des questions sur la confidentialité des informations financières demandées par le syndicat. Bien que vous soyez ouverts à partager certaines données, la portée des demandes semble excessive.

Stratégie : Assemblée extraordinaire en octobre

Nous tiendrons une assemblée extraordinaire début octobre pour voter sur les mandats de votre comité de négociation. Un tableau récapitulant les articles posant problème sera présenté, avec des propositions de modifications qui respectent vos rôles et obligations légales.

Conclusion

Merci pour votre engagement. Votre participation à l'assemblée extraordinaire sera déterminante pour définir nos stratégies de négociation.

Votre dévoué comité de négociation